

# Réunion du conseil municipal

du jeudi 25 août 2016

Le vingt-cinq août deux mille seize à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à MAUROUX.

Étaient présentes : Mesdames BARTEL, DIAS et LUCAS.

Étaient présents : Messieurs BOUCHER, DELORD, KODDEN, JOUANNIC et XUEREB.

Mme MAISONNEUVE a donné pouvoir à M. XUEREB.

Mme MARY a donné pouvoir à Mme LUCAS.

Étaient absents excusés : Mme DANIELIAN, M. ANSELMY, DAVID, KLODZINSKI.

Était absent : M. LABORIE.

En présence de Mme MOZ.

- **Validation du compte-rendu du 5 juillet 2016** : Adopté à l'unanimité.
- **Emplacement d'un composteur en centre-bourg** : la commune de MAUROUX étant retenue en tant que commune 100 % compostage, il a été décidé en relation avec le Syndicat intercommunal d'Élimination des Déchets (SYDED) la mise en place de deux composteurs collectifs pour le bourg. Le premier se situe le long de la voie d'accès à la maison des aînés, le second sera mis sur une parcelle au fond du bourg appartenant à M. et Mme LE LOC'H avec qui une convention d'occupation sera signée. Accepté à l'unanimité des présents.

- **Décision modificative :**

1 - Lors des travaux à la Salle des Fêtes des travaux supplémentaires ont été demandés par la Mairie mais surtout d'autres ont été imposés par l'organisme de contrôle (SOCOTEC) pour répondre à de nouvelles normes de sécurité et ce pour un montant de 4 300 €. Pour financer ces avenants la somme nécessaire sera transférée de l'opération « voirie rurale » à l'opération « salle polyculturelle ».

2 - Lors de la réalisation des espaces conteneurs (Larigaud, village du soleil, stade) un dépassement de 795 € a été effectué du à une plus grande surface goudronnée. Un transfert de ce montant est prévu en provenance de l'opération « école ».

Ces deux propositions sont adoptées.

- **Compétence éclairage public** : après le diagnostic effectué par la Fédération Départementale d'Électrification (FDEL) et la proposition financière jointe le conseil municipal accepte ce transfert de compétence moyennant une redevance de 2 279 €/an. Adopté à l'unanimité.

- **Rapport annuel distribution de l'eau potable** : rapport fourni par le Syndicat des Eaux de la Lémance. Ce rapport est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.
- **Rapport annuel du traitement des eaux usées** : rapport fourni par le Syndicat Aquarésó. Ce rapport est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.
- **Questions diverses** :
  - Les commissions « travaux » et « culture » se réuniront le 7/09/2016 pour finaliser la position des plaques des rues et de places.
  - Jean Pierre JOUANNIC lit une lettre de la député Dominique ORLIAC concernant son intervention auprès de la Région afin que le transport scolaire effectué par le SIVU perdure.
  - M. SEILHAN attire l'attention concernant la vitesse excessive de certains véhicules dans la traversée de « Péchaussou »

La séance est levée à 22 h 15